

Initiative populaire fédérale 'Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)' (publiée dans la Feuille fédérale le 9 mars 2021).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 127, al. 2^{bis}

^{2bis} Les personnes physiques sont imposées indépendamment de leur état civil.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 127, al. 2^{bis} (Imposition individuelle indépendante de l'état civil)

L'assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 127, al. 2^{bis}, trois ans au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Mentari Baumann, Europaplatz 1B, 3008 Bern, Kathrin Bertschy, Länggasstrasse 10, 3012 Bern, Andrea Caroni, Rütistrasse 28, 9100 Herisau, Esther-Mirjam de Boer, Rümplangstrasse 55a, 8052 Zürich, Jacqueline de Quattro, rue du Lac 140, 1815 Clarens, Claudine Esseiva, Monbijoustrasse 134, 3007 Bern, Alex Farinelli, Tera d'sott 65, 6949 Comano, Doris Fiala-Goldinger, San Bastiaun 50a, 7503 Samedan, Johanna Gapany, Chemin des Cours 8, 1630 Bulle, Anna Giacometti, Strada Cantonale 122, 7605 Stampa, Eva Herzog, Weiherhofstrasse 135, 4054 Basel, Hans Hess, Seewadelstrasse 14, 8331 Auslikon, Daniel Jositsch, Webereistrasse 6, 8712 Stäfa, Martin Landolt, Sonnenweg 27, 8752 Näfels, Christa Markwalder, Erlenweg 3, 3400 Burgdorf, Ruth Metzler-Arnold, Steinegg, 9050 Appenzell, Matthias Müller, Franklinstrasse 33, 8050 Zürich, Carolina Müller-Möhl, Weinplatz 10, 8001 Zürich, Philippe Nantermod, Frachier 4, 1875 Morgins, Ruedi Noser, Turbinenstrasse 18, 8005 Zürich, Maja Riniker, Lindenweg 3b, 5034 Suhr, Regine Martina Sauter, Belsitostrasse 12, 8044 Zürich, Franziska Tschudi Sauber, Lenggisrain 13, 8645 Jona, Susanne Vincenz-Stauffacher, Flurstrasse 2, 9030 Abtwil, Valentin Vogt, Vorderwald 3, 8634 Hombrechtikon, Adrian Wüthrich, Alpenstrasse 42, 4950 Huttwil, Mathias Zopfi, Bergen 9, 8765 Engi

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 9 septembre 2022.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

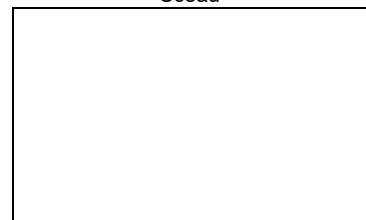
Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Fonction officielle: _____

Sceau



! Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 9 septembre 2022 au: !

Verein Individualbesteuerung Schweiz, Kramgasse 73, 3011 Berne.

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.